

VILLE DE LA LOUVIERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISATION AVEC CREATION DE VOIRIES ET ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT (référéncée PL/19/6)

En vertu du code de l'Environnement, ce projet a été soumis à une étude d'incidences sur l'environnement selon la rubrique 70.11.01 relative à un projet de lotissement comprenant une superficie de 2 hectares (ici : surface d'environ 11 hectares) et plus de lots destinés à la construction d'habitations ou au placement d'installations fixes ou mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation, en ce compris les espaces réservés à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers liés à la mise en œuvre du lotissement - objet de la demande non classé - Projet de catégorie B

Concerner la demande de la s.a. EVILLAS (représentée par M. VAN DE VEN) ayant son siège social à Petrus Huysegomsstraat, 6 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw introduite auprès du Collège Communal de la Ville de La Louvière, en vue d'obtenir le permis d'urbanisation relatif à la construction d'un nouveau quartier résidentiel et à la création de nouvelles voiries desservant le futur quartier au sein d'un îlot délimité par la rue de la Gripagne, la rue de l'Hospice, la rue de l'Infante Isabelle, la rue du Home et l'avenue du Bailli à 7110 Houdeng-Aimeries, qui s'étend sur une surface d'environ 11 hectares et dont les terrains sont cadastrés 11ème Division – Houdeng-Aimeries – Section C n° 168 C, 149 G 3, 150, 144 P 5, 143 S, 151 S 4, 154 A, 148 B, 147 B, 155 B, 156 B, 157 Y, 173 B, 172 B 2, 161 E 2, 149 H 3pie.

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête publique	Les observations écrites peuvent être adressées au et/ou à l'adresse électronique
26/06/2019	01/07/2019	Développement territorial (Salle 043 - RDC) Place Communale, 1 7100 La Louvière 02/09/2019 à 10h00	Collège Communal Place Communale, 1 7100 La Louvière et/ou urbanisme@lalouviere.be

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisation est le Collège Communal, en vertu de la partie décrétable du décret du 20 Juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129 quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine et formant le Code du développement territorial entré en vigueur au 1er juin 2017, et de la partie réglementaire de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 Décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

L'enquête publique est organisée conformément au décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne (Moniteur Belge du 04/03/2014 Ed. 2 P. 18244), et au décret du 31 Mai 2007 relatif aux dispositions communes et générale du Livre I du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté :

- à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire le lundi entre 08h30 et 16h00; les mardi, mercredi, jeudi entre 08h30 et 12h30 et 13h30 et 16h00 et le vendredi entre 08h30 et 12h30) auprès du bureau du Développement territorial (n° 4) situé à la Place Communale, 1 à 7100 La Louvière;
- en dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.79.59 au moins 24 heures à l'avance. Personne de contact : Mme A. LEGAT – Chef de Bureau – Développement territorial : 064/27.79.59.
- des explications sur le projet peuvent également être obtenues auprès du service du Développement territorial soit par téléphone au numéro 064/27.79.59; par courriel, à l'adresse : urbanisme@lalouviere.be, dont le bureau est situé Place Communale, 1 à 7100 La Louvière (Bureau n° 4).

Le projet fait l'objet d'un rapport final daté du 1er Mars 2018, d'un rapport technique daté du 1er Mars 2018 relatifs à une étude d'incidences sur l'environnement, ainsi que d'un rapport final relatif à une évaluation environnementale complémentaire, daté du 18 Avril 2019 réalisés par la s.a. CSD Ingénieurs Conseils - Avenue des Dessus-de-Lives, 2 Bte 4 à 5101 Namur. Il fait également l'objet d'un document de réponses, et d'un complément de document de réponses aux recommandations de l'étude d'incidences sur l'environnement qui sont datés de Mai 2019 et réalisés par l'Atelier d'Architecture DR(EA)²M - Place Communale, 28 à 7100 Pont-A-Celles. Ils font partie intégrante du dossier consultable en nos bureaux.

Sous peine de nullité, tous les envois par courriers seront datés et signés; les envois par courriers électroniques seront datés et identifiés.

La Louvière, le 05 Juin 2019

Le Directeur Général (s),
 R. ANKAERT

Le Bourgmestre (s),
 J. GOBERT